

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 1591)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 370

présenté par

Mme Taillé-Polian, M. Corbière, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain,
Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet,
M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin,
M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais,
M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol,
Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, M. Tavernier,
M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Le III de l'article 44 de la loi n°86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication est complété par une phrase ainsi rédigée : « Elle préserve et recherche l'excellence de la qualité sonore de ses productions. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Radio France est un exemple de radio publique européenne pour l'originalité de ses contenus autoproduits mais aussi pour l'excellence de la qualité sonore de ses enregistrements. Une fusion radio / télévision telle que prévoit à ce terme cette proposition de loi et le développement de la polyvalence des métiers fait craindre un appauvrissement de cet atout français majeur. Comme les français, le groupe Écologiste et Social est très attaché au média radio et refuse de le voir disparaître au prétexte de prendre la vague numérique.